

C.C.A.S. du 12 avril 2012
RETRAITES(EES), VEUVES ET VEUFS

Intervention CGT (Daniel GUIN)

Les diverses étapes de déstructuration des services donc, en leur sein, des unités de gestion des R.H. depuis l'éclatement et la disparition des D.D.E. ont abouti à la quasi-disparition des portes de contact et d'information en matière d'A.S. pour les retraités(ées), veuves ou veufs.

Le terme « disparition » intègre un climat assez généralisé de mauvais accueil voire de rejet des retraités(ées) qui s'aventurent dans les services.

Il ne s'agit pas d'une exagération mais bien d'une réalité.

Mon intervention vise donc à insister sur ce que la déclaration CGT et FSU a pointé :

- l'indifférence et l'incapacité notoire du ministère qui depuis 10 ans ne se donne pas les moyens d'informer les retraités sur leurs droits,
- de ne pas prendre en compte les retraités dans l'attribution des crédits.

Il faut absolument que ce mandat soit celui du changement en la matière.

De nombreux, de nombreuses retraités(ées), veuves ou veufs subissent des situations extrêmement difficiles, souvent leur isolement associé à l'indifférence, voire le rejet déjà évoqué, les installent dans un sentiment d'abandon insupportable.

Il faut donc que les responsables politiques et les gestionnaires de ce ministère entendent et changent d'attitude en instaurant un climat plus reconnaissant envers les retraités.

La concrétisation d'une information régulière en matière d'action sociale en serait donc un premier élément.